



Le pouvoir des Sage...

La 11^e édition du Carrefour des gestions locales de l'eau ouvrira ses portes les 27 et 28 janvier 2010 à Rennes. Organisé par IDEAL, en partenariat avec la Région Bretagne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, cet événement rassemble l'ensemble des acteurs de l'eau : industriels, élus et agents des collectivités territoriales. Le thème des Sage (schémas d'aménagement de gestion des eaux), dont le rôle a été renforcé, ouvrira l'édition 2010 par une séance plénière parrainée par l'Agence de l'eau.

DES SAGE POUR METTRE EN ŒUVRE LE SDAGE

Les schémas d'aménagement de gestion des eaux, Sage, comme le Sdage, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, sont les outils d'une planification concertée de la politique de l'eau pour chaque bassin hydrographique.

Avec le Sdage 2010-2015, le comité de bassin Loire-Bretagne vient d'adopter son plan de reconquête de la qualité de l'eau. La communauté de l'eau a six ans pour atteindre l'objectif ambitieux qu'elle s'est fixé : 61 % des eaux de surface en bon état d'ici 2015, contre environ un quart actuellement. Rien de trop donc !

Pour atteindre cet objectif, deux grandes priorités vont devoir être mises en œuvre : la restauration des fonctions naturelles des rivières et la lutte contre toutes les pollutions diffuses.

Parce qu'une règle uniforme n'est pas nécessairement adaptée à l'ensemble du grand bassin Loire-Bretagne, le Sdage confie aux Sage la responsabilité de décliner concrètement ses orientations et dispositions et de les adapter aux contextes locaux. Le bassin Loire-Bretagne est déjà couvert à 80 % par un Sage adopté ou en cours d'élaboration. Le Sdage s'appuie ainsi sur la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 qui renforce la portée juridique des Sage. Il fait du Sage l'outil de la cohérence des politiques publiques à l'échelle du bassin versant.

Les Sage ont donc un rôle renforcé par le Sdage. Comment assurer ce rôle ? Avec quels moyens ? Cette thématique a été retenue par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour ouvrir ce 11^e Carrefour des gestions locales de l'eau. La séance plénière sera présidée par Serge Lepeltier, Président du comité de bassin Loire-Bretagne.

> La séance plénière d'ouverture aura lieu le mercredi 27 janvier 2010, à partir de 10h.

ZONES HUMIDES, PRESERVONS NOS INFRASTRUCTURES NATURELLES

Les zones humides jouent un rôle fondamental dans les équilibres écologiques : expansion des crues, interception des pollutions diffuses, régulation des débits des cours d'eaux et des nappes. Habitats d'une extrême richesse pour la faune et la flore, elles contribuent à la fois au fonctionnement des cours d'eau et à la réduction des pollutions diffuses. Mais ce rôle est très méconnu et les zones humides continuent à régresser de façon alarmante.

Le bassin Loire-Bretagne en est riche : tourbières d'altitudes du Massif central, grandes régions d'étangs comme la Brenne ou la Sologne, grandes zones alluviales ou marais littoraux... Son Sdage prévoit qu'elles soient inscrites dans les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme et que les Sage définissent les actions de protection, voire de reconquête, nécessaires.

A quelques jours de la journée mondiale des zones humides, mais aussi en pleine année de la biodiversité, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a voulu rappeler cet enjeu lors du Carrefour des gestions locales de l'eau.

> *L'atelier n°15 (jeudi 28 janvier, à 11h) présentera des actions territoriales pour la préservation des zones humides dans le bassin Loire-Bretagne.*

PROLIFERATION DES ALGUES VERTES

Les algues vertes ont dangereusement proliféré ces dernières années. La question est particulièrement préoccupante parce que le phénomène n'est pas nouveau, qu'il s'étend et s'intensifie, y compris là où des programmes de réduction des apports de nitrates sont engagés depuis plusieurs années. La question est d'autant plus complexe que l'apparition et l'intensité des marées vertes sont très liées aux conditions locales propres à chaque baie et qu'il y a rarement un acteur unique pour lutter contre.

Là encore, le Sdage ne définit pas une règle uniforme. Il prévoit que pour chaque baie concernée, les actions nécessaires soient définies dans le cadre du Sage. Et pour les 8 principaux sites de marées, le Sdage précise que les quantités de nitrates arrivant en mer doivent diminuer d'au moins 30 %.

L'Agence de l'eau a également tenu à évoquer cette problématique lors de cette 11^e édition.

> *L'atelier n°7 dénommé « Prolifération d'algues vertes : quels impacts et quels moyens de lutte ? » aura lieu le mercredi 27 janvier, à 17h.*

Retrouvez toutes les informations utiles sur :
www.carrefour-eau.com

Une manifestation
organisée par :



En partenariat
avec :



Vos contacts presse :

Julien MARIÉ, Attaché de presse - Tél : 01.45.15.09.54 - j.marie@idealconnaissances.com
Luc RENAUDIN, Directeur des événements - Tél : 01.45.15.09.07 - l.renaudin@idealconnaissances.com